



LES AIDES FINANCIERES

Une indemnité de formation peut être octroyée aux candidats demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins 3 mois dans un service de l'emploi, et sous d'autres conditions, par la Nouvelle-Calédonie .

Le dossier de demande sera remis par l'IFPSS-NC aux candidats admis en formation



Pour toute question, appelez le 24 38 40 ou envoyez un e-mail à accueil@ifpssnc.nc
Plus d'informations disponibles sur www.ifpssnc.nc



IFPSS - NC

DEVENIR AIDE-SOIGNANT(E)



INSTITUT DE FORMATION DES
PROFESSIONS
SANITAIRES ET SOCIALES
DE LA NC

12, rue Juliette Bernard - BP 587 - 98845
Nouméa Cedex (687) 24.38.40 Mail :
accueil@ifpssnc.nc

LES ETUDES

La formation comprend en alternance :

- Un enseignement théorique en hygiène, communication, santé publique, législation et sur les soins techniques, sur la base de 35 heures/semaine en institut de formation.
- Un enseignement en stages cliniques sur la base de 39 heures/semaines.

LE DIPLÔME S'ACQUIERT APRES VALIDATION DES HUIT MODULES DE FORMATION



ACCEDER A LA FORMATION D'AIDE SOIGNANT(E)

- Vous êtes titulaire
- Du BAC ou équivalent
 - D'un diplôme de niveau V dans le domaine sanitaire et social (BEP, CAP, CCA, et DPAVS)
 - D'un diplôme étranger reconnu et assimilé à un diplôme de niveau IV
 - Vous avez suivi une première année d'études en soins infirmiers et vous n'avez pas été admis en deuxième année.

Vous n'êtes titulaire d'aucun diplôme

Vous présentez l'épreuve d'admissibilité qui comprend :

- Une épreuve de culture générale (portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social)
- Un test de connaissance de biologie et de mathématiques

L'épreuve est d'une durée de 2 heures

Si vous obtenez la moyenne

Vous présentez l'épreuve d'admission

Entretien avec un jury d'une durée de 20 minutes sur un thème des domaines sanitaire et social et sur votre projet professionnel